

# Conseil Municipal

Réunion du 13 octobre 2021

20h00

# Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2021

Communication du Maire

Délibérations

Décisions relevant de la signature du Maire

Questions diverses

Agenda



## Délibérations

- Retrait de la commune de Liez du SIDEN-SIAN - Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la commune de Guivry du SIDEN-SIAN - Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'Auxy-Le-Château - Compétence C3 « Assainissement non collectif »
- Retrait de la Communauté d'Agglomérations Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de Maing - Compétence C1 « Eau potable »
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021
- Acquisition d'une partie de l'emplacement réservé n°1 (mairie)
- Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Signature d'une convention avec l'UFCV de Bouvines portant sur le projet d'animations seniors
- Avenant aux tarifs de restauration scolaire et de garderie
- Signature de la convention d'octroi des fonds de concours de fonctionnement pour l'entretien des fossés pour l'année 2022
- Tarifs des concessions du cimetière communal
- Approbation du règlement du cimetière communal
- Signature d'une convention pour l'inscription des défunts sur le monument du jardin du souvenir
- Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Pévèle Carembault pour l'éclairage public de la rue du chêne (travaux d'effacement des réseaux)
- Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille) pour la distribution d'électricité, le réseau de télécommunications et l'éclairage public de la rue du chêne (travaux d'effacement des réseaux)



# Le mot de Madame la Maire

- Etat civil
- Subventions du département
- Vote nom de rue
- Fête des associations
- Modification du PLU
- Concours de dessin



# Délibérations : SIDEN-SIAN

- Retrait de la commune de Liez du SIDEN-SIAN - Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la commune de Guivry du SIDEN-SIAN - Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'Auxy-Le-Château - Compétence C3 « Assainissement non collectif »
- Retrait de la Communauté d'Agglomérations Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de Maing - Compétence C1 « Eau potable »
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021



# Délibération : Acquisition parcelle

Emplacement réservé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de 2018

Transaction actuellement en cours avec les propriétaires pour permettre une extension de la mairie

Proposition après accord avec les propriétaires actuels de l'acquisition d'une parcelle d'environ 100m<sup>2</sup> selon le prix défini par les domaines



# Délibération : Limitation d'exonération de la taxe foncière

Reconduction de la décision prise le 7 avril 2017 limitant l'exonération de 2 ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles à usage d'habitation



# Délibération : Convention UFCV de Bouvines

Signature d'une convention avec l'UFCV de Bouvines fixant le programme d'animations seniors sur Louvil, Sainghin en Mélantois et Wannehain.

En contrepartie de l'adhésion de la commune à l'UFCV, les Louvillois auront accès à un tarif réduit pour les ateliers.

Les ateliers ouverts sont: bridge, photo, atelier mémoire, conférences...



# Délibérations : Avenant aux tarifs de cantine et garderie

Il s'agit de créer un tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires et qui dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peuvent apporter leur panier repas à la cantine.

Dans ce cas, un tarif pour la surveillance de l'élève est proposé à 1€ pour le temps de la pause méridienne.



# Délibération : Convention entretien des fossés

Le Conseil Communautaire de la Pévèle Carembault a voté la mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement pour l'entretien des fossés avec les communes le 5 juillet 2021.

La Pévèle Carembault participera au financement des travaux de désenvasement des fossés à hauteur de 40% du coût établi à 4€ du mètre linéaire sur 8 ans.



# Délibération : Tarifs des concessions du cimetière

Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2017, et dans le cadre de l'adoption d'un nouveau règlement :

- Concession 2m\*1m (3 personnes maximum)

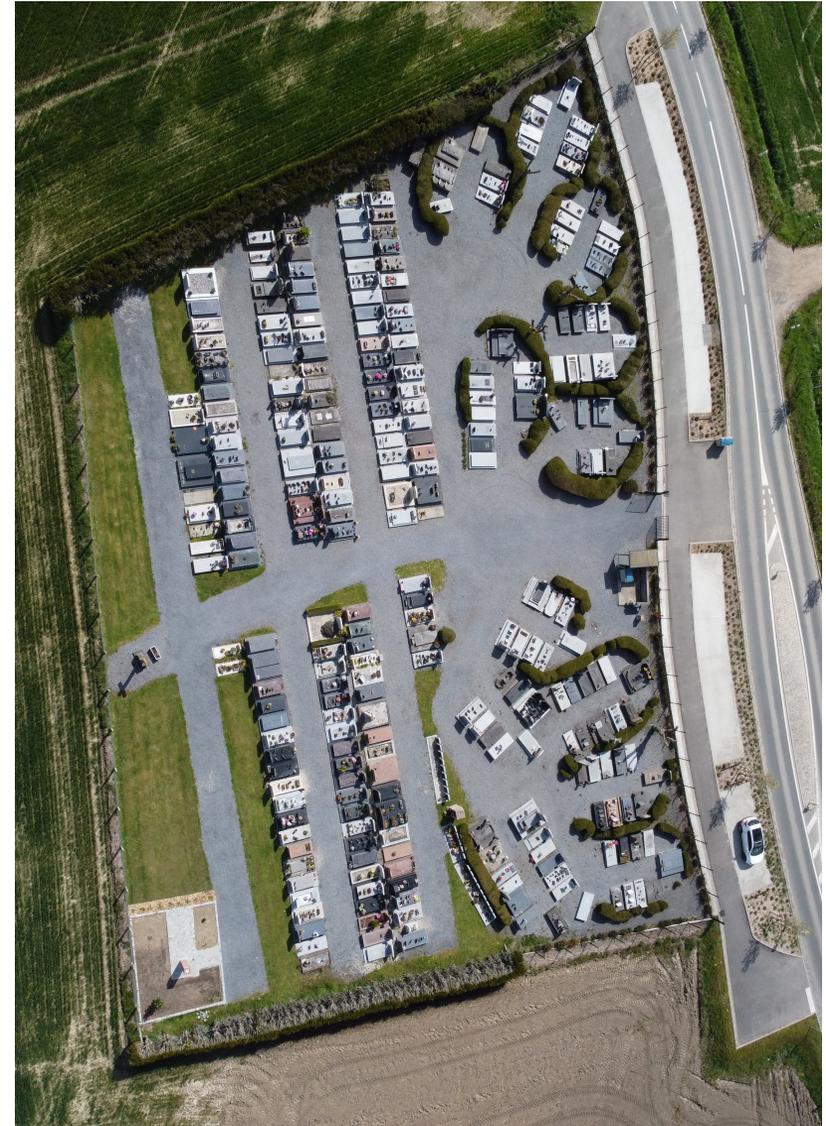
durée 30 ans : 300€

durée 50 ans : 500€

- Columbarium et cave urne (2 personnes maximum)

durée 50 ans : 1000€

- Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir : 50€



# Délibération : Règlement du cimetière

Le règlement actuel du cimetière a été rédigé en 1973 par André Vanosten, secrétaire de mairie.



Le Conseil Municipal de 1973 autour du maire, Monsieur Dumont

## Cimetière nouveau

M. le Maire rend compte au conseil que le nouveau cimetière pourra, sans frais, être ouvert, et invite le conseil municipal à fixer la nouvelle réglementation du cimetière.

Fermeture de l'ancien cimetière . Par 12 voix contre une, le conseil décide la fermeture de la totalité de l'ancien cimetière, dès l'ouverture du nouveau.

## Tarif des concessions

- concessions perpétuelles (2m x 1m) 60F (soixante FRANCES)
- concessions temporaires : dix ans (2m x 1m) 35F (trente cinq FRANCES)

Ces prix seront révisés chaque année suivant le taux d'inflation des impositions locales.

Droit aux concessions : Des concessions pourront être accordées :

- a) aux habitants de la commune ou aux personnes qui y ont décédé
- b) aux père et mère ou beau père et belle mère de habitants de la commune  
aux fils et filles ou gendres et belles de habitants de la commune
- c) aux personnes n'habitent plus la commune, mais nées à Louvil, ainsi que leur conjoint.

Ordre des concessions : Les concessions seront accordées dans un ordre continu.

Concessions accordées d'avance : Des concessions pourront être accordées d'avance, si le concessionnaire s'engage à y placer un cercueil et une pierre tombale, dans l'année qui suit l'obtention de la concession.

## Pierres tombales

Les nouvelles tombes ~~seront~~ ne pourront être recouvertes que par une dalle plate ou n'excédant pas un mètre de hauteur (rectifiqué du 31 mai 74)

En ce qui concerne les rampes, les pierres seront limitées à hauteur au maximum la hauteur qui ne devra pas excéder 2 m.





Compte tenu de la construction d'un jardin du souvenir au sein du cimetière communal, le nouveau règlement entrera en vigueur à partir du 1er novembre 2021.

L'inauguration du jardin du souvenir aura lieu samedi à 11h30, en présence de l'Abbé Watine qui le bénira.



# Délibération : Convention pour les inscriptions sur le monument

Les cendres des défunts pourront être dispersées au jardin du souvenir.

Les familles qui le souhaitent pourront faire inscrire les prénom, nom, années de naissance et décès sur la stèle du monument.

Afin d'assurer une uniformité sur ce monument, la mairie signe une convention avec une entreprise de pompes-funèbres qui se chargera d'apposer les inscriptions.

Le prix de chaque lettre est fixé par l'entreprise à 11€.

# Délibération : Délégation maîtrise d'ouvrage éclairage public

La Pévèle Carembault a la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public.

Dans le cadre des travaux de la rue du chêne, il s'agit pour la commune de récupérer cette maîtrise d'ouvrage pour pouvoir la transférer à la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) afin d'améliorer la coordination des travaux d'effacement des réseaux (voir délibération suivante).



# Délibération : Délégation de maîtrise d'ouvrage avec la FEAL

Dans le cadre des travaux de la rue du chêne: effacement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) assurera la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'électricité.

Afin d'améliorer la coordination des travaux, la FEAL souhaite également assurer elle-même les travaux de génie civil concernant les réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



# Délibération : Délégation du maire

Signature du bail de location de logement



# L'agenda prévisionnel

- 15 octobre : Conférence la CLE
- 16 octobre : Inauguration et bénédiction du jardin du souvenir
- 20 octobre : Réunion publique urbanisme
- 28 octobre : Don du sang à Templeuve
- 11 novembre : Cérémonie commémorative
- 24 novembre : Réunion publique « zéro-phyto »
- 27 novembre : Date limite dépôt des dessins
- 8 décembre : Conseil municipal

